



21DIALOGUES21

Le lieu de justice est un lieu distinct, une aire retranchée du monde ordinaire...

CHINE EUROPE JUSTICE

L'existence d'un cérémonial, d'un rite judiciaire, est un trait commun qui caractérise la pratique de la justice en Chine et en Europe. Le lieu de justice est un lieu distinct, « une aire [...] retranchée du monde ordinaire » : un temple majestueux, un Palais-Royal, dans lequel l'on ne peut entrer sans remarquer la clôture qui le sépare de l'extérieur ; un « yamen », initialement un poste de commandement, autrement dit un lieu de pouvoir, de puissance. Le juge, qu'en Chine l'on appelait comme on appelle les dieux, en frappant un gong, et qui n'apparaît en Europe qu'après l'annonce à voix haute de « la Cour » ou après l'ouverture des portes de la salle d'audience, ne se regarde qu'avec révérence : il siège sur une estrade, surélevée, au centre de la pièce. Si la symbolique, d'un antipode à l'autre, ne revêt sans doute pas tout à fait la même signification, l'existence partagée d'un rituel judiciaire n'en est pas moins, je le crois, le reflet d'une idée commune et d'un sens commun de la justice : celle-ci tient du sacré et, à tout le moins, d'une catégorie universelle qui participe de la construction, pour une société donnée, de son identité.